

FORMATION CGT-SOMME



LE DROIT À LA FORMATION SYNDICALE

Ce qui a changé pour le droit à la formation syndicale depuis le 1er janvier 2015 :

Le droit des salariés du secteur privé au congé de formation économique, sociale et syndicale et l'accès à ce droit n'ont pas changé.

Ce qui a changé, ce sont les modalités de maintien du salaire pendant ce congé.

Il y avait une obligation minimum de maintenir la rémunération des travailleurs des entreprises de plus de 10 salariés en formation syndicale à hauteur de 0,08 % de la masse salariale. Elle n'existe plus à partir du 1er janvier 2015.

Suite à la loi du 5 mars 2014 et à un amendement contenu dans la loi Rebsamen votée fin juillet 2015 les employeurs sont tenu de maintenir les salaires de la période de stage a la seule condition que le syndicat CGT du salarié l'ai demandé.

Dans ce cas ce sera l'organisateur CGT (la fédé ou l'UD) qui paiera les dits salaires à l'employeur sur présentation d'une facture établie par l'employeur .

⇒ **Cette dernière est à fournir en début de stage !**

***Alors pas d'hésitation, soyez fermes auprès des employeurs et Inscrivez vous !!!!
Plus que jamais, il faut faire respecter le droit à l'accès à la formation syndicale.***

A combien de jours avez-vous droit ?

L'inscription à une formation est un acte individuel dans une démarche collective, celle du syndicat.

Le congé de formation est accordé sur demande des salariés. Il est de droit, sauf si l'employeur juge que cette absence pourrait avoir des conséquences préjudiciables à la bonne marche de l'entreprise.

Dans ce cas, l'employeur ne peut refuser ce congé qu'après avis conforme du comité d'entreprise (C. Trav. Art. L 3142-13).

Pour les salariés de droit privé le refus doit être motivé et notifié à l'intéressé dans un délai de 8 jours à compter de la réception de la demande (C. Trav. Art. R 3142-4).

Pour les salariés de la fonction public le congé est réputé accordé en l'absence de réponse au plus tard 15 jours avant le début du stage.

La durée de chaque congé ne peut être inférieure à une demi-journée. Le salarié bénéficiant d'un congé de formation économique, sociale et syndicale a droit au maintien total ou partiel de sa rémunération par l'employeur.

La durée de la formation ne s'impute pas sur les congés annuels. Elle est assimilée à une période de travail effectif pour l'ensemble des droits qui découle du contrat de travail.

Tout refus devra être notifié et motivé par écrit, passé le délai le refus n'est plus possible.
Pas de freins à la formation syndicale !!!

*** Procédure de demande de congé de formation économique, sociale et syndicale :**

1°) Le salarié fait une demande de congé avec le modèle ci-joint ou en ligne : [[demande congé formation](#)].

2°) Le SYNDICAT ou l'organisation CGT territoriale ou professionnelle de proximité demande la subrogation avec le modèle ci-joint.

3°) en y joignant l'accord du salarié pour bénéficier de la subrogation.

4°) et en demandant de discuter d'une convention fixant une prise en charge totale ou partielle de la rémunération du salarié pendant le congé de formation par l'employeur suivant le modèle ci-joint.

*** Procédure de demande de congé de formation des membres du Comité d'Entreprise :**

Pour les Formations Économiques, les membres titulaires du Comité d'Entreprise (C.E) bénéficient d'un congé de 5 jours maximum. Le temps passé en Formation est considéré comme temps de travail et rémunéré comme tel par l'employeur. Les frais de Formation, l'hébergement, la restauration le déplacement sont imputés sur les 0,2 % du budget de fonctionnement du Comité d'Entreprise (Articles L 2325-44 et R 2325-8 du Code du Travail). Pour tout élu du CE, sa Formation quelle qu'elle soit, sera financée par le CE. De plus, le C.E est libre de consacrer une partie de son budget au financement du Congé de Formation Économique, Sociale et Syndicale (Article L 3142-7).

*** Procédure de demande de congé de formation des membres du CHSCT :**

Pour les membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, la Formation est totalement prise en charge par l'employeur (frais de Formation, déplacement, hébergement, restauration, salaire...). Cette formation est renouvelée lorsqu'ils ont exercé leur mandat pendant quatre ans, consécutifs ou non (C. Trav. Art. L 4614-14).

*** QUELQUES INFORMATIONS ESSENTIELLES***

Inscriptions des syndiqués aux stages UD

Les syndicats doivent faire remonter les inscriptions aux stages très rapidement et les confirmer au moins un mois avant auprès de l'organisateur l'U.L ou l'U.D (cgt80formation@orange.fr) au moyen de la fiche d'inscription jointe à chaque courrier d'information sur les stages programmés.

Nos règles de vie en stage :

Être stagiaire dans une formation syndicale CGT implique le respect d'un minimum de règles. Les stagiaires doivent bénéficier des meilleures conditions pour que la formation soit une réussite, pour eux-mêmes et l'organisation. Pour partie, cet objectif passe par le respect des règles de vie en stage nécessaires à la réussite, l'efficacité, la cohésion et la cohérence du stage.

Réussite :

Les syndicats ont la responsabilité d'informer syndiqué-e-s et militants de cette offre de formation 2016 au regard des priorités et des besoins liés aux mandats et responsabilités.

Les actes de candidature, valant inscription, sont transmis à l'organisateur. Un acte de candidature (ou fiche d'inscription) permettant l'utilisation du Cogitel et donnant les coordonnées du stagiaire. Il est signé par le candidat et visé par le syndicat.

Si le syndiqué répond aux critères de la formation, un accusé de réception lui est adressé puis, le moment venu, une convocation. De manière générale, un stage se tient avec un minimum de 8 participants et un maximum de 12 participants.

Cohésion :

L'assiduité des stagiaires à toutes les journées de formation est indispensable. Le syndicat s'engage à ne pas solliciter le stagiaire pendant sa formation, même par téléphone. Le stagiaire doit se dégager de toute obligation syndicale pendant sa formation. Il s'engage, par l'acte de candidature, à suivre la formation dans sa totalité et selon les horaires fixés. La formation est prioritaire. C'est le choix de l'organisation qui a besoin des connaissances que le stagiaire va acquérir.

Les horaires fixés pour la durée du stage, du 1er au dernier jour, sont respectés par tous. Les repas sont de préférence pris en commun, participant ainsi à créer une dynamique de groupe.

Les téléphones sont ouverts aux pauses et fermés en formation. Les ordinateurs et autres tablettes n'offrent aucun intérêt pour l'activité CGT si elles dispensent le stagiaire de rechercher par lui-même et collectivement.

Ce sont de nouvelles règles de vie collectives qu'il nous faut acquérir.

Cohérence :

Pour la richesse des échanges, les origines professionnelles des participants doivent être diverses. Une formation ne peut comprendre plus de 2 stagiaires issus du même syndicat.

Des prérequis sont parfois demandés (exemple : avoir suivi le stage de formation générale 1er niveau). Ils permettent de mieux progresser ensemble et de bien appréhender les contenus.

**Modèle de demande de congé de formation économique,
sociale et syndicale.**
(Salariés du privé)

NOM et PRENOM

ADRESSE

.....

Monsieur le
Directeur,
NOM DE ETABLISSEMENT
RUE.....
80... ville

A....., le 2016.

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : demande de congé de formation économique, sociale et syndicale

Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L. 3142-7 ; L. 3142-8 ; L. 3142-9 ; L. 3142-10 ; R. 3142-1 du code du travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du ... au 2016 en vue de participer à un stage de formation économique, sociale et syndicale, organisé par La formation syndicale CGT qui est un organisme agréé.

Je vous notifie mon accord pour bénéficier du maintien de mon salaire dans le cadre de la formation économique sociale et syndicale qui vous est demandé par courrier ci-joint par mon organisation syndicale, respectant ainsi les conditions fixées par l'article L.3142-8 du code du travail.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature

Modèle de CONVENTION POUR La FORMATION ECONOMIQUE SOCIALE ET SYNDICALE (Salariés du privé)

Il a été convenu entre [indiquer le nom de la structure CGT] Domicilié au [adresse de la structure CGT] représenté par [Nom, prénom et responsabilité]..... dûment mandaté,

et l'entreprise [Nom de l'entreprise] domiciliée au [adresse] représentée par Mme ou Mr [Nom et Prénom du chef d'établissement] dûment mandaté,

la convention suivante :

Mme, Melle, Memployé(e) de l'établissement ou de l'entreprise ci-dessus nommé, bénéficiera d'un congé de formation économique social et syndical (L3142-7 et suivants) du au organisée par « La Formation Syndicale CGT », organisme agréé.

Pour cette formation, le salarié bénéficiera du maintien total de sa rémunération par l'entreprise comme demandé par courrier par la structure CGT ci-dessus nommée.

L'organisation syndicale s'engage à rembourser à l'employeur de % du montant maintenu soit € dans un délai de 3 mois maximum.

En cas de difficultés, les parties d'engagent avant toutes procédures à se recontacter.

A [Lieu] , le [date] /..... /.....

Pour l'organisation CGT

Pour l'entreprise

**Modèle de demande de congé de formation économique,
sociale et syndicale.
(Salariés de la fonction publique)**

NOM ET PRENOM

ADRESSE

.....

Monsieur le
Directeur,
NOM DE
L'ETABLISSEMENT
RUE.....
80... ville

A AMIENS, le 2016.

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : demande de congé de formation économique, sociale et syndicale

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'établissement du ... au
2016 en vue de participer à un stage de formation économique, sociale et syndicale, organisé par La
formation syndicale CGT qui est un organisme agréé conformément aux dispositions •

- des lois du 11.01.84 et du 23.11.82 et du décret du 15. 06.84 **(agents de l'Etat)**
- des décrets du 22.05.85 et du 04.03.94 **(fonction publique territoriale)**
- de la loi du 09.01.86 et du décret du 06.05.88 **(fonction publique hospitalière)**

Je vous rappelle que mon traitement est maintenu durant ce congé.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef de Service,,
l'expression de mes sentiments distingués.

**** Ne mentionner que le libellé utile***

Signature

Modèle de demande de congé de formation
Des membres des Comités d'hygiène, de sécurité
et des conditions de travail
(Salariés du privé)

NOM ET PRENOM

ADRESSE

.....

Monsieur le Directeur,
NOM DeL'ETABLISSEMENT
RUE.....
80... ville

A AMIENS, le 2016.

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : demande de congé formation des membres des Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L. 4614-14 ; L4614-15 ; L4523-10 et L4523-16 du Code du travail, je sollicite de votre part l'autorisation de partir en stage de formation nécessaire à l'exercice de ma mission en tant que représentant du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Ce stage organisé par "La formation syndicale CGT" organisme agréé, aura lieu
du __ / __ / 2016 au __ / __ / 2016

à _____ pendant _ jours.

(Préciser les dates de début et de fin de stage, le lieu de la formation et le nombre de jours de formation).

Cette demande d'absence vaut devis auprès de votre service comptable, vous recevrez une facture à l'issue du stage comme suit :

- FRAIS PEDAGOGIQUES : 348.12 € x __ jours = _____, __ €
- FRAIS DE SEJOUR :
 - en externat : 15,25 euros, soit le coût d'un déjeuner ;
 - ou en internat : 68,61 euros en province ou 83,86 euros en région parisienne ;_____, __ euros x __ jours = _____, __ €
- FRAIS DE TRANSPORT sur la base du tarif seconde classe SNCF, soit :
0.17 euros x ___ kms = _____, __ €

PRIX TOTAL : _____, __ €

Je vous rappelle que le temps consacré à cette formation est pris sur le temps de travail et rémunéré comme tel.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature

Modèle de demande de congé de formation Économique des membres titulaires des Comités d'entreprises

(Salariés du privé)

NOM ET PRENOM

ADRESSE

.....

Monsieur le
Directeur,
NOM DE
L'ETABLISSEMENT
RUE.....
80... ville

A AMIENS, le 2016.

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : demande de congé formation économique des membres titulaires des Comités d'entreprises

Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L. 2325-44 ; R. 2325-8 du code du travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du ... au 2016 en vue de participer à un stage de formation économique des membres titulaires des Comités d'entreprises, organisé par La formation syndicale CGT qui est un organisme agréé.

Je vous rappelle que le temps consacré à cette formation est pris sur le temps de travail et rémunéré comme tel.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature

A reproduire et à renvoyer au collectif formation :

Toute inscription à un stage doit se faire impérativement par l'intermédiaire de ton syndicat par le biais du bulletin d'inscription.

Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée.

Si lors de ton inscription,
un stage est complet
tu seras automatiquement inscrit à la session suivante

COLLECTIF FORMATION-CGT SOMME
24 rue Frédéric Petit 80000 AMIENS
Mail : cgt80formation@orange.fr

Bulletin d'inscription

NOM, Prénom :

Adresse personnelle :

Code Postal : **Ville :**

N° tél perso :

Titre du stage :

Qui se déroulera du Au.....2016.

Nom de l'entreprise.....

Syndicat :

Mandat :.....

A, le

Signature du secrétaire

Signature du participant

03.22.71.28.70

cgt80formation@orange.fr

Stage 1er Niveau (5 jours)

Cible : Tous nos syndiqué-e-s quelle que soit leur catégorie socio-professionnelle.

Objectifs : A l'issue de cette action de formation, les participant-e-s seront capables d'expliquer la place et le rôle d'un syndiqué acteur de la CGT dans l'élaboration des revendications pour gagner des avancées sociales dans la société d'aujourd'hui :

- l'évolution du salariat, la démarche revendicative de la CGT, l'antagonisme capital/travail, le syndicalisme en France et connaître la CGT

Stage 2^{ème} Niveau (2x 5 jours)

On s'inscrit pour les 2 parties en même temps!

1ère Partie (5 jours)

Cible : Militants, élus et mandatés ayant suivi le stage niveau 1.

Objectifs : Approfondissement du 1er niveau de formation. Développer la capacité des stagiaires à analyser, débattre et agir.

2ème Partie (5 jours)

Cible : Militants, élus et mandatés ayant suivi la 1ère partie du Niveau 2.

Objectif : Connaître la raison d'être des services publics comme réponse aux besoins sociaux. La mondialisation de l'économie, l'Europe, les syndicats européens et internationaux.

Stage Élu-e-s et Mandaté-e-s (3 jours)

Cible : Élus DP-CE.

Objectifs : Être en capacité d'assumer la responsabilité confiée par les salariés. Identifier les sources du droit du travail. Caractériser le rôle, les attributions et les moyens des représentants du personnel. Identifier la section ou le syndicat, son rôle et son fonctionnement. Identifier le lien entre les Institutions Représentatives du Personnel.

Stage Rédiger un tract et lire CGT (2jours)

Cible : Militants, élus, DS.

Objectif : Savoir rédiger un tract et un journal à partir des problématiques revendicatives de l'entreprise. Maîtriser les prises de parole dans les médias.

Stage ECO-CE (5 jours)

Cible : Élus Comité d'entreprise, responsables syndicaux.

Objectif : Identifier et caractériser les rôles et missions des élus CE, leur place vis à vis de leur employeur, des salariés et des syndicats. Caractériser les deux budgets du CE, fonctionnement et œuvres sociales. Lister les dépenses relevant du budget de fonctionnement et lien avec la politique syndicale. Identifier les obligations comptables face à ces budgets et identifier le lien entre le CE, les autres Institutions Représentatives du Personnel, le syndicat ou la section syndicale :

- Être en capacité de comprendre, d'analyser et de vérifier les comptes de l'entreprise et d'en dégager une argumentation pour les revendications salariales.

Stage CHSCT (5 jours)

Cible : Élus CHSCT.

Objectif : Connaître les orientations CGT sur les enjeux de la santé au travail. Identifier le rôle, la mission, le fonctionnement et le champ des compétences d'un CHS-CT. Caractériser les différents acteurs d'un CHS-CT (Président, Secrétaire...). Identifier le rôle et les missions de la Médecine du travail et de l'Inspection du Travail. Caractériser l'accident du travail, de trajet et la maladie professionnelle. Caractériser les différentes phases d'une enquête et élaborer l'arbre des causes. Identifier le lien entre le CHS-CT, les autres IRP et la section syndicale.

Stage Fiche de Paie et garanties collectives (2 jours)

Cible : Militants, Élus, DS, Syndiqués.

Objectif : Connaître les éléments constitutifs de la feuille de paie et appréhender les revendications liées à celle-ci.

Stage Cogitiel

Cible : Responsables désignés par les syndicats et structures.

Objectif : Connaître l'outil confédéral de la CGT. Être capable d'utiliser les principales fonctionnalités du "module syndicat" à travers des mises en situations concrètes.